

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ANNONCEURS EBUZZING

Les présentes conditions générales d'utilisation sont conclues entre d'une part ebuzzing et d'autre part les annonceurs inscrits sur la plate-forme ebuzzing.

Elles définissent les modalités et les conditions d'utilisation de la plate-forme ebuzzing par ces annonceurs.

Afin de s'inscrire et d'utiliser les services de la plate-forme ebuzzing, l'Annonceur (tel que défini ci-après à l'Article 1^{er}) doit accepter les présentes conditions générales d'utilisation. L'inscription à ebuzzing selon les modalités visées ci-après emporte l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales d'utilisation par l'Annonceur.

1- Identification / Définitions

Les termes définis au présent Article 1^{er} s'appliquent tant aux conditions générales d'utilisation qu'à l'ensemble des relations contractuelles entre ebuzzing et l'Annonceur.

« **Affilié** » désigne le responsable de l'édition d'un blog ou d'un site internet, inscrit sur ebuzzing afin de consulter, puis relayer des campagnes des Annonceurs, en mettant en ligne sur un Blog du contenu sous forme d'écrit, de vidéo et/ou de son préalablement validé par ebuzzing (les « **Billets/Billets Vidéo** » ou « **Posts** »).

« **Annonceur** » désigne le partenaire qui utilise la plate-forme ebuzzing pour diffuser une campagne sur le réseau des sites exploités par les Affiliés.

« **Brief** » désigne une note dans laquelle un Annonceur expose les modalités d'une campagne destinée à être mise en œuvre par le biais de Billets et/ou de Billets Vidéo.

« **ebuzzing** » désigne la société EBUZZING SA au capital social de 223 520 € dont le siège social est à PARIS (75009) - 3 rue Milton, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro de 500 417 225, ainsi que la plate-forme exploitée par elle.

2- Présentation

Ebuzzing est une plate-forme de mise en relation entre Annonceurs et Affiliés. Les Annonceurs, qui souhaitent communiquer sur leurs produits et services, soumettent des campagnes sur la plate-forme, et invitent les Affiliés à relayer ces campagnes via leurs sites (ci-après désignés les « **Blogs** ») au moyen de Billets à créer par eux-mêmes (désignés les « **Billets** ») et diffusées sur leur Blog ou de vidéos créées par les Annonceurs (désignées les « **Billets Vidéo** ») diffusées sur/via leur Blog.

Ebuzzing permet ainsi aux Affiliés de monétiser leurs Blogs et leurs réseaux en participant contre rémunération à des campagnes proposées par les Annonceurs sur la plate-forme

ebuzzing, notamment par la création de contenu relatif aux Briefs (les Billets) et/ou la diffusion de Billets Vidéo.

3- Inscription / Fonctionnement général

3.1 Inscription d'un Annonceur

L'inscription sur ebuzzing est obligatoire pour bénéficier des avantages de la plate-forme.

Pour s'inscrire, l'Annonceur doit remplir un questionnaire dans lequel il fournit à ebuzzing des informations permettant de l'identifier. L'inscription est valide lorsque les champs obligatoires des formulaires ont été remplis et que les présentes conditions générales d'utilisation ont été expressément approuvées.

L'Annonceur s'engage à fournir des informations exactes au moment de l'inscription et de les mettre à jour si nécessaire. Dans le cas contraire, ebuzzing se réserve le droit d'annuler l'inscription, de faire valoir ses droits à l'encontre de l'Annonceur et le cas échéant de procéder aux poursuites judiciaires appropriées.

Par ailleurs, ebuzzing ne saurait être désigné responsable en cas d'une mauvaise exécution du service causée par des informations mal renseignées ou non mises à jour.

En tout état de cause, et de façon générale, ebuzzing se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription de façon discrétionnaire, sans avoir à en justifier, et sans recours possible ni indemnité. De la même manière, ebuzzing se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un Annonceur à tout moment, dans les conditions de l'Article 7 ci-après.

3.2 Inscription d'un intermédiaire

Un intermédiaire agissant en tant que représentant d'un Annonceur s'engage à n'utiliser la plate-forme que dans les limites du mandat qui lui a été confié.

En acceptant les présentes conditions générales d'utilisation, l'intermédiaire se porte fort du respect de ces conditions par l'Annonceur qu'il représente, et garantit qu'à titre personnel, il agira conformément aux présentes conditions générales et dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Les Briefs sont consultables par tous les Affiliés, mais ne peuvent y postuler que les Affiliés qui répondent aux critères figurant dans les Briefs.

3.3 Processus de mise en œuvre et déroulement des campagnes

Une fois inscrit, un Annonceur peut lancer une campagne.

Pour ce faire, il doit créer le Brief, dans lequel, pour le cas des Billets, il expose aux Affiliés les objectifs et le but de cette campagne, fournit les éléments graphiques, textuels ou sonores mis à disposition et les incite à créer du contenu sous forme d'écrit, de vidéo ou de son autour de ces indications.

Le Brief précise également les types d’Affiliés visés (en termes d’audience de public visé, de positionnement, etc.), le nombre maximal de Billets qui pourraient être mis en ligne et le prix par Billet concernant les Billets, le nombre maximal de Visualisations (tel que ce terme est défini ci-après à l’article 4) concernant les Billets Vidéo.

Les Briefs sont consultables par les Affiliés sur la plate-forme ebuzzing pendant la durée choisie par l’Annonceur, mais seuls les Affiliés qui répondent aux critères figurant dans le Brief pourront postuler. Cette durée prendra fin par anticipation dès que le nombre de Billets/Billets Vidéo mentionné dans le Brief est atteint. Il s’agit du système « **Ebuzzing Network** ».

Les Briefs peuvent également être adressés à un ou plusieurs Affiliés choisis par l’Annonceur. Il s’agit du système « **Ebuzzing Direct** ». Pour ce faire, il utilise les fonctionnalités de l’interface ebuzzing.

Les Affiliés qui le souhaitent adressent à ebuzzing un projet de Billet (ci-après désigné le « **Projet** ») pour validation. L’Annonceur mandate ebuzzing aux fins de sélectionner, à sa seule discrétion, les Projets conformes au Brief.

Les Billets Vidéo sont initialement diffusés sur les Blogs. Un système dit « **Embed** » permet à tout internaute disposant d’une page HTML de récupérer le code source du Billet Vidéo afin de le diffuser sur son propre site, ce que l’Annonceur accepte expressément.

L’Annonceur mandate ebuzzing aux fins de procéder à la validation des Projets (et des Blogs le cas échéant) de façon discrétionnaire, et, sauf accord exprès, renonce en tant que de besoin à interférer dans ce processus de validation. L’Annonceur s’interdit par conséquent de remettre en cause les validations opérées par ebuzzing.

4- Conditions financières

4.1 Tarifs des campagnes

Le montant des campagnes est défini par l’Annonceur qui choisit le nombre de Billets et/ou de Billets Vidéo et la rétribution qu’il versera *via* la plate-forme ebuzzing à chaque Affilié qui mettra en ligne un Billet validé dans les conditions du Brief ou, le cas échéant, à chaque Visualisation du Billet Vidéo via un Blog ou le système Embed.

Par « visualisation », on entend l’action de déclencher la lecture du Billet Vidéo par roll over (entendu comme le passage du pointeur) sur le Billet Vidéo, entraînant une lecture minimale de deux (2) secondes, (ci-après désignée la « **Visualisation** »), étant précisé que la Visualisation peut intervenir tant sur le Blog que sur une page HTML autre (par le système Embed décrit ci-dessus).

Les Visualisations artificielles des Billets Vidéo ne seront pas rémunérées. Par « Visualisation artificielle », on entend :

- Une Visualisation générée directement ou indirectement par l’Affilié, par toute personne, physique ou morale, sous le contrôle de l’Affilié ;

- Une Visualisation générée automatiquement par un logiciel ou tout procédé similaire, que ce soit à l'initiative de l'Affilié ou de tout tiers ;
- Une Visualisation provoquée par un artifice incitant les internautes à la lecture du Billet Vidéo (par exemple jeu, concours, promesse d'une somme d'argent ou de toute contrepartie, ...)
- Une Visualisation ne permettant pas une identification de l'adresse IP de l'internaute en variable d'environnement ou le *referer* de l'internaute en variable d'environnement ;
- Une Visualisation répétée au-delà de 10 fois par heures par un même internaute. Dans ce cas, les visualisations de cet internaute ne seront pas prises en compte.

Concernant les Billets, le montant total hors taxes d'une campagne est égal au prix par Billet, multiplié par le nombre de Billets à valider (ci-après le « **Budget Billet** »).

Le prix minimum d'un Billet est établi à 15 euros (quinze euros).

Le montant minimum d'une campagne Billet est fixé à 250 euros (deux cent cinquante euros).

Concernant les Billets Vidéo, le montant total hors taxes d'une campagne est égal au prix par Visualisation multiplié par le nombre de Visualisations prévues au Brief (ci-après le « **Budget Billet Vidéo** »).

Le prix minimum d'une Visualisation d'un Billet Vidéo est établi à 0,05 euro.

Le montant minimum d'une campagne Billet Vidéo est fixé à 250 euros.

Le Budget Billet et le Budget Vidéo sont désignés ensemble le « **Budget** ».

L'Annonceur assumera toutes taxes fiscales ou parafiscales existantes ou à venir relatives aux Billets et Billets Vidéo.

Ebuzzing perçoit une commission équivalente à 50% (cinquante pour cent) du Budget (ci-après la « **Commission** »).

4.2 Suivi du Budget

L'Annonceur peut suivre l'évolution d'un Budget directement sur la plate-forme ebuzzing par le biais de ses comptes Annonceur (un compte dédié par campagne sera attribué à l'Annonceur).

La somme correspondant à un Billet est déduite de ses comptes Annonceur dès qu'un Affilié postule à un Brief (en indiquant à ebuzzing son intention de proposer un Projet). Si l'Affilié ne publie pas de Billet dans les délais impartis ou si le Billet n'est pas validé, la somme correspondante est reversée au crédit de la campagne.

La somme correspondant au nombre de Visualisations du Billet Vidéo est déduite de ses comptes Annonceur dès que ebuzzing fournit aux Affiliés (le cas échéant éligibles) qui souhaitent diffuser un Billet Vidéo sur/via leur Blog un code HTML qui permet l'insertion sur leur Blog du Billet Vidéo, préalablement adapté en format web vidéo (*player*).

Dans le cas où le Budget n'aurait pas été consommé dans un délai de 12 (douze) mois, une somme de 1.000 euros, nette de la Commission, restera acquise à ebuzzing titre de frais de gestion.

4.3 Facturation et modalités de paiement

Pour que le Brief/Billet Vidéo soit diffusé et soit visible par les Affiliés, l'Annonceur doit préalablement créditer son compte Annonceur, par le biais d'une avance à créer dans l'interface. Les moyens de paiement à la disposition de l'Annonceur sont le virement bancaire sécurisé ou le chèque. Des conditions particulières de paiement peuvent être définies entre ebuzzing et l'Annonceur.

Une campagne ne sera active qu'à réception du virement bancaire ou à encaissement du chèque par ebuzzing d'un montant correspondant (i) au Budget alloué à cette campagne (hors taxes) et (ii) à la Commission (TTC) assise sur ce Budget, et ce indépendamment de la date de début prévu de la campagne, telle qu'elle apparaît dans l'interface de l'espace annonceur ou le Brief.

L'Annonceur peut également définir la date de début et de fin de la campagne. Elle commencera et finira alors automatiquement aux dates prévues.

La campagne cesse automatiquement lorsque le Budget alloué à cette campagne est épuisé. L'Annonceur peut créditer de nouveau son compte à tout moment, et donc prolonger la campagne en augmentant le nombre de Billets/Billets Vidéo à diffuser, ou en augmenter le prix unitaire par Billet/visualisation de Billet Vidéo.

L'Annonceur donne mandat à ebuzzing pour gérer les factures des Affiliés et en assurer le règlement. Ce règlement interviendra en débitant son compte Annonceur, à mesure que les Affiliés postuleront au Brief.

Les factures des Affiliés seront transmises à l'Annonceur sur simple demande faite à ebuzzing.

La Commission due à ebuzzing est due au fur et à mesure des facturations des Billets/Billets Vidéo. L'Annonceur donne expressément mandat à ebuzzing pour procéder aux prélèvements équivalents sur ses comptes Annonceur.

La comptabilisation des Visualisations s'opère toutes les heures dans la mesure du possible.

5- Obligations de l'Annonceur

En vertu des présentes conditions générales d'utilisation, l'Annonceur est seul responsable du contenu des Briefs, et des données de toute nature jointes au Briefs (en ce compris notamment les Billets Vidéo, le cas échéant).

5.1 Obligations relatives à l'utilisation de la plate-forme

L'Annonceur s'engage à :

- avoir déclaré des informations complètes et exactes lors de l'inscription, et à les mettre à jour en cas de changement ;
- ne pas utiliser le système à des fins frauduleuses ou non prévues par les présentes conditions générales d'utilisation ;
- ne pas usurper d'identité ni tenter de se connecter à un compte autre que le sien ;
- ne pas se livrer à des analyses du système assimilables à du *reverse engineering* ;
- ne pas télécharger de virus ou de fichiers potentiellement dangereux pour l'intégrité de la plate-forme ou pour les sites des Affiliés ;
- ne pas inciter les Affiliés à enfreindre les lois et règlements en vigueur en leur proposant des campagnes sortant du cadre de la loi.

Si ebuzzing doit clôturer le compte d'un Annonceur pour non-respect de ses obligations au titre des présentes conditions générales d'utilisation, à titre de sanction ebuzzing sera en droit de conserver les avances sur campagnes faites par l'Annonceur.

5.2 Obligations relatives aux Briefs et Annonces

L'Annonceur est responsable du contenu des Briefs publiés sur la plate-forme ebuzzing.

Il s'engage à ce que les Brief soient conformes aux lois et règlements en vigueur.

Il est responsable sans réserve du contenu des Billets et certifie donc que sa campagne (et les Billets mis en ligne dans son cadre) :

- respectent l'ordre public et ne sont pas contraires aux bonnes mœurs ;
- ne portent pas atteinte aux droits de tiers, notamment au regard de la propriété intellectuelle, à la vie privée, à la réputation et à l'image de tiers ;
- ne contiennent aucun propos dénigrant ou diffamatoire ;
- ne présentent pas de caractère pédophile ;
- ne portent pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- n'incitent pas au crime, à la haine raciale, à la violence, ou au suicide ;
- ne portent pas atteinte à la dignité humaine ni ne fassent l'apologie de crimes contre l'humanité ;
- n'incitent pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- respectent les règles spécifiques au secteur de la publicité et du marketing en ligne (notamment règles de publicité comparative, publicité pour l'alcool, le tabac, publicité mensongère, communication sur les périodes de soldes, professions médicales et laboratoires pharmaceutiques etc.).

6- Comptes et sécurité

Il est offert à l'Annonceur un accès réservé et sécurisé à son espace « annonceur personnel ».

L'Annonceur est responsable du mot de passe qui lui a été attribué à cet effet par ebuzzing et il s'engage à en être le seul détenteur.

Ebuzzing ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences d'une utilisation frauduleuse du mot de passe par un tiers.

7- Durée et annulation de l'adhésion

L'adhésion à la plate-forme ebuzzing a une durée indéterminée à compter de la validation de l'inscription et de l'acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.

L'Annonceur peut mettre fin à son adhésion sans préavis et sans avoir à en justifier en faisant parvenir un email à ebuzzing à l'adresse annulation@ebuzzing.com, spécifiant qu'il souhaite mettre un terme à son adhésion. L'adhésion de l'Annonceur sera annulée par ebuzzing au terme des campagnes en cours dans les termes du Budget déposé, et, si aucune campagne n'est en cours, dans un délai d'un mois après réception de cet email.

En cas d'annulation à l'initiative de l'Annonceur, et sous les réserves prévues ci-dessus, les comptes créditeurs de l'Annonceur donneront lieu à restitution à l'Annonceur dans un délai d'un mois à compter de l'annulation de l'adhésion.

Ebuzzing peut mettre un terme à l'adhésion d'un Annonceur, sans avoir à en justifier, dans la mesure où ce terme ne remet pas en cause les campagnes en cours.

Par exception à ce qui précède, ebuzzing peut mettre un terme sans délai à l'adhésion d'un Annonceur qui aurait enfreint les présentes conditions générales d'utilisation.

L'Annonceur sera informé de l'annulation de son adhésion par email.

8- Propriété intellectuelle

L'Annonceur qui met à disposition des Affiliés via le réseau ebuzzing des slogans, textes, fichiers sonores ou vidéo ou tout autre élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou autre, certifie être fondé à procéder à la campagne proposée.

L'Annonceur qui met à disposition des Affiliés via le réseau ebuzzing des éléments protégés admet que cette mise à disposition implique l'autorisation de reproduction et de modification desdits éléments, mais dans le cadre restreint de la diffusion de la campagne sur le réseau ebuzzing.

9- Publicité

L'Annonceur accepte qu'ebuzzing utilise les éléments fournis à l'inscription ou dans le Brief, à l'occasion de présentations, documents marketing, listes d'affiliés, rapports financiers ou toute autre communication publique.

10- Exclusion de garantie

Ebuzzing ne fournit aucune garantie, expresse ou implicite, relative au service ou à la plate-forme, autre qu'expressément mentionnée dans les présentes conditions générales d'utilisation.

Ebuzzing ne garantit en particulier aucun résultat spécifique à l'utilisation du service et de la plate-forme. Dans la mesure où les Briefs et les Billets sont établis à partir d'un contenu non fourni par ebuzzing, ebuzzing ne saurait en aucun cas être tenu responsable de l'affichage ou de la publication de ces Briefs, textes ou liens hypertextes.

Ebuzzing ne saurait en aucun cas être tenu responsable des problèmes techniques, d'encombrement du réseau Internet ou de la défaillance de tout autre système de télétransmission, qui pourraient empêcher le bon fonctionnement de la plate-forme. Ebuzzing n'est pas responsable de la non exécution ou de l'exécution partielle du service du fait d'une mauvaise communication avec l'Annonceur.

Ebuzzing n'est pas responsable du contenu des Blogs de ses Affiliés ni des éventuels amalgames qui pourraient être faits entre le comportement d'un Affilié ou du contenu de ses Blogs, avec l'opération initiée par l'Annonceur.

11- Limitation des responsabilités

Il est expressément convenu que la responsabilité d'ebuzzing à l'égard d'un Annonceur ne saurait donner lieu à réparation qu'à compter d'un seuil fixé à cinq mille (5.000) euros, ce montant de cinq mille (5.000) euros s'appliquant comme une franchise sur toute condamnation prononcée à l'encontre d'ebuzzing.

En toute hypothèse, l'Annonceur reconnaît expressément que la responsabilité d'ebuzzing à son encontre ne saurait être supérieure au montant des commissions perçues par ebuzzing de la part de l'Annonceur au cours des douze (12) derniers mois précédant la mise en cause de la responsabilité d'ebuzzing par l'Annonceur, et en tout état de cause que cette responsabilité serait limitée à un montant de cinquante mille (50.000) euros.

12- Relation entre les Annonceurs et ebuzzing

Outre les présentes conditions générales d'utilisation de la plate-forme ebuzzing, les Annonceurs peuvent être soumis à des obligations supplémentaires, notamment celles spécifiées dans la charte Ethique d'ebuzzing, dont les Annonceurs déclarent avoir pris connaissance. Dans la mesure où ces obligations supplémentaires sont susceptibles d'évoluer dans le temps, les Annonceurs s'engagent à les consulter régulièrement.

Les Annonceurs reconnaissent la nécessité d'être rendus destinataires non seulement de messages électroniques, mais également de bulletins d'information et promotionnels (notamment newsletters). Les Annonceurs acceptent expressément d'être rendus destinataires de telles correspondances.

13- Mises à jour

Les présentes conditions générales d'utilisation, le contenu du site www.ebuzzing.com, le fonctionnement de la plate-forme, les termes du service peuvent être modifiés, suspendus ou supprimés sans préavis.

Dans la mesure où les présentes conditions générales d'utilisation sont susceptibles d'évoluer dans le temps, les Annonceurs s'engagent à les consulter régulièrement.

14- Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes conditions générales d'utilisation, et plus généralement les relations entre ebuzzing et les Annonceurs, sont régies par le droit français. Les cours et tribunaux de Paris sont seuls compétents pour les procédures judiciaires découlant ou se rapportant aux présentes conditions générales d'utilisation.